



**Charte de Partenariat**  
pour la mise en oeuvre  
du Réseau Régional de  
Ressources Pédagogiques



# SOMMAIRE

I - Contexte et enjeux .....	3
II - Principes du projet .....	4
III - Principes de mise en oeuvre du projet .....	5
IV - Engagements réciproques .....	7
V - Mise à disposition de contenu .....	7
VI - Données personnelles .....	8
VII - Responsabilité .....	8
VIII - Communication .....	8



## I – CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre du développement de la formation tout au long de la vie, l'État, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et les partenaires sociaux souhaitent mettre en œuvre un ensemble de dispositifs afin notamment de :

- Favoriser l'individualisation de la formation,
- Moderniser l'appareil pédagogique,
- Rendre les ressources visibles et accessibles,
- Favoriser l'échange de pratiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, il a été souhaité notamment la mise en œuvre d'un Réseau Régional de Ressources Pédagogiques - 3RP - avec et pour un ensemble de partenaires régionaux, et au bénéfice de la formation tout au long de la vie.

Ces partenaires sont les organismes régionaux de formation professionnelle et les organismes d'information, d'orientation, d'insertion et d'accueil du public final, et tous les professionnels qui ont vocation à intervenir sur la formation tout au long de la vie quelque soit leur statut.

L'enquête préparatoire et des interviews exploratoires ont servi de base de travail pour l'identification des besoins des utilisateurs. Les outils partagés ou développés en commun répondront aux besoins identifiés par ces travaux.

Élément d'une culture commune de partage des ressources, le 3RP sera un outil de capitalisation des pratiques, et permettra notamment aux professionnels de disposer d'une mémoire sur les productions et dispositifs pédagogiques.

## OBJECTIFS

Outil régional au service de la formation tout au long de la vie, le 3RP vise à :

1. Rendre plus lisible l'information sur l'offre de productions pédagogiques, organiser le partage des ressources, outils, pratiques et méthodes en s'appuyant sur la diversité des sources,
2. Faciliter les échanges entre opérateurs et favoriser la mise en réseau de productions pédagogiques régionales,
3. Poursuivre et développer la mutualisation des pratiques pédagogiques innovantes et repérées,
4. Professionnaliser les opérateurs.

Le 3RP a ainsi pour finalité l'amélioration des processus d'information sur les contenus et pratiques pédagogiques, dans un souci d'amélioration de la qualité de la formation à destination des partenaires et au bénéfice du public final.



## PROFESSIONNELS CONCERNES

Le 3RP s'adresse à tous les organismes de formation, d'information, d'orientation et d'insertion membres de réseaux signataires de la charte, et aux professionnels y intervenant.

Tous les professionnels et tous les producteurs régionaux reconnus de contenus pédagogiques ont vocation à devenir partenaires, sous réserve de l'avis du comité de pilotage et de l'adhésion aux valeurs de la charte.

## PLUS-VALUES ATTENDUES

- L'amélioration de la qualité de l'information (objectif 1)
  - Le meilleur accès aux ressources (objectif 2)
  - Le développement des synergies entre les partenaires du projet (objectif 2)
  - La création inter-institutionnelle de ressources pédagogiques (objectif 3)
  - La capitalisation des pratiques et méthodes pédagogiques (objectif 3)
  - La standardisation de l'accès à l'information et aux ressources (objectif 3)
  - La professionnalisation des opérateurs (objectif 4)
- 

## II – PRINCIPES DU PROJET


Décidés à partager des informations et usages fondés sur des principes communs et dans le respect des règles juridiques consacrant les droits d'auteur, les signataires de la charte s'entendent sur la qualité des informations et productions diffusées dans le cadre du 3RP, via leur participation au Comité Scientifique.

Le 3RP a pour objet de mettre à disposition une information exhaustive, objective, fiable, concrète, vivante, actuelle et accessible à tous les professionnels, pour favoriser le développement de la qualité de la formation, de l'information et de l'orientation.

## CHAMPS D'INTERVENTION

L'information diffusée et conçue en commun concerne des ressources pédagogiques utilisées par les professionnels en Région Nord-Pas de Calais. Ces ressources peuvent avoir été créées par des réseaux, des organismes ou des individus régionaux ou être disponibles ailleurs.

Les organismes de la région disposent d'une importante culture commune. Depuis plusieurs années, nombre de coopérations ont été marquées par la création d'outils parmi les plus utilisés dans la région, et même sur l'ensemble du territoire national. Le 3RP doit renforcer ces interactions et aider au développement de la capitalisation des usages, à la création et au partage de séquences de formation granulaires.



Le 3RP a vocation à diffuser toutes les informations utiles à la connaissance d'une ressource repérée. Cette diffusion recouvre trois formes :

- La description de la ressource,
- Des exemples d'usages et de pratiques autour de la ressource ou d'une partie de cette ressource,
- La co-construction de ressources internes au réseau.

Le 3RP recherche également la facilitation de l'accès à l'information en la standardisant.

L'information disponible pour le réseau pourra avoir été créée par celui-ci ou provenir d'organismes et/ou de portails externes. L'interfaçage avec les portails existants sera systématiquement recherché.

### **EVALUATION CONTEXTUALISEE DES OUTILS – VALEUR D'USAGE**

La présentation d'une ressource dans le cadre du 3RP contribue à ce que les personnes effectuent des choix pédagogiques éclairés. L'information diffusée se fonde sur des données d'origines plurielles. Elle permet à chaque professionnel d'apprécier lui-même les aspects positifs de l'usage d'une ressource dans un contexte défini.

### **FIABILITE**

La diversité des sources fait la richesse du 3RP. Toutefois, les données susceptibles d'être diffusées feront l'objet d'une analyse par des groupes de travail spécifiques.

### **ACTUALITE**

Le contenu des ressources pédagogiques, leurs modalités et pré-requis sont susceptibles d'évolution. Le 3RP utilise les données et informations les plus récentes produites par les partenaires et encourage leur actualisation.

### **ACCESSIBILITE**

Tous les professionnels reconnus comme adhérents aux valeurs de la charte doivent pouvoir accéder à l'information contenue dans le 3RP. La diversité des supports mis à disposition et des modalités d'accès aux ressources contribuent à cet objectif.

Les ressources pédagogiques gratuites ou commercialisées, les informations les concernant, ainsi que l'éclairage sur leur utilisation, objet du 3RP seront multimédia ou non.

---

## **III – PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Le C2RP mobilise les financements nécessaires pour la mise à disposition d'une animation régionale et assure le suivi du projet en lien avec le Pôle Qualité du C2RP et sa mission « Capitalisation des Méthodes et Outils Pédagogiques ».



## LE NIVEAU DECISIONNEL

- **1 - Le Comité de Pilotage**

Il est créé une instance régionale de pilotage du projet, associant les partenaires sociaux, la Région, l'État, le C2RP et l'animation régionale pour développer le projet régional 3RP et assurer le suivi du présent accord.

Son secrétariat est assuré par le C2RP.

Ses fonctions :

- Définir les orientations et priorités du projet,
- Définir les axes d'un plan d'action annuel,
- Evaluer les avancées et résultats de ce plan,
- Rendre compte de ses travaux au Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il se réunira au moins deux fois par an.

- **2 - Le Comité Scientifique**

Afin d'intégrer pleinement les réseaux institutionnels et inter-institutionnels régionaux, les directions d'organismes de formation professionnelle, d'accueil, d'information et d'orientation à la démarche du 3RP, il est créé un Comité Scientifique.

La composition du Comité Scientifique est définie par le comité de pilotage.

Ses fonctions :

- Propose le plan d'action annuel, assure son opérationnalité et veille à sa cohérence,
- Propose et anime les groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre de la réalisation du plan d'actions,
- Propose des ingénieries et méthodologies,
- Suit l'avancement de la mise en œuvre du projet pour la communication interne et externe aux groupes de travail.

Cette instance est co-animée par le C2RP et l'animation régionale en lien avec l'État, le Conseil Régional et les partenaires sociaux.

## LE NIVEAU OPERATIONNEL

- **1 – L'Animation Régionale**

L'animation du projet est confiée à un professionnel identifié appelé animateur. Il a un rôle d'accompagnateur à la fois sur le plan méthodologique, sur l'animation du collectif, sur la conceptualisation, et sur l'aide à l'écriture et à la capitalisation du travail.



- **2 - Les groupes de suivi locaux**

Pour répondre au plus près aux besoins des personnes et des territoires, des groupes de réflexion et de validation seront créés localement. Ils seront composés d'acteurs en prise directe à la fois avec les ressources pédagogiques et le public final. Les travaux de ces groupes seront transmis à l'animation régionale et au secrétariat du comité de pilotage.

---

## **IV - ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **CONTRIBUTIONS**

La mise en œuvre du 3RP est assurée par le C2RP.

Les signataires de la charte participent par la mise à disposition :

- D'informations sur les ressources pédagogiques,
- De ressources pédagogiques, dans le respect des règles juridiques liées à la propriété intellectuelle.

Les signataires de la charte participent par la contribution d'apports en industrie contractualisés.

Le 3RP peut faire appel à des compétences externes.

### **ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les signataires de la charte veillent, compte tenu de leurs spécificités et de leurs compétences propres, à participer au Comité de Pilotage, ou au Comité Scientifique et aux groupes de suivi locaux, et à favoriser l'accès des professionnels à l'information et aux ressources mises en commun ou créées au sein du 3RP.

Les contributions peuvent concerner notamment :

- La fourniture d'informations et/ou de contenus pédagogiques,
- La conduite d'une opération particulière.

Ils pourront se traduire par des conventions spécifiques conclues avec les partenaires concernés.

---

## **V – MISE A DISPOSITION DE CONTENU**

Chaque fournisseur de contenu reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur ses propres apports. Il s'engage à gérer ses droits sur ces dits apports.

Chaque fournisseur concède une licence d'utilisation, non exclusive, pour les présentations de ressources, les commentaires sur les ressources et les ressources mises à disposition en vue de l'exploitation de ces contenus au sein du 3RP et pour sa durée, conformément aux objectifs décrit à l'article 1 « Contexte et Enjeux »..



## **VI – DONNEES PERSONNELLES**

Il appartient au C2RP de faire son affaire personnelle de la gestion du fichier relatif aux collectes d'informations nominatives, à partir du 3RP et des démarches afférentes.

Il appartient au C2RP de gérer le contenu éditorial du 3RP. Le C2RP a toute latitude pour faire appel aux sous-traitants de son choix, en conformité avec les décisions prises en Comité de Pilotage.

---

## **VII – RESPONSABILITE**

Les signataires de la charte ne seront pas considérés comme solidairement responsables des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exécution de la présente charte.

Les fournisseurs de contenu, selon les conditions de droit commun, engagent leur responsabilité pour les dommages causés par leur faute.

---

## **VIII – COMMUNICATION**

Le 3RP ayant vocation à être un dispositif de valorisation et de promotion des ressources régionales, les signataires de la charte seront soucieux, dans cette perspective, d'identifier les réseaux, structures, établissements, acteurs qu'ils représentent afin de faciliter cette communication.

Lors d'opérations de communication externes au 3RP, les ayants droit des contenus utilisés seront systématiquement identifiés, et, en cas de rediffusion, un accord préalable sera demandé.

Pour le réseau : .....

Pour le C2RP,

Monsieur .....

Monsieur Yves OBRE

Titre .....

Directeur

Cachet du réseau